

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Reclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1790 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Hamilau Bendaoud

Date de naissance : 1952

Adresse : Lot ELWAFIA H30 DEROURT

Tél. : 0663259394 Total des frais engagés : 2190,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR. OARRA DRISS
OPHTHALMOLOGISTE
295, Bd. Driss El Harti - CASABLANCA
Tél: 0522 56 21 77
INPE: 09167263-ICE: 00167789000055

Date de consultation : 14/09/2020

Nom et prénom du malade : Hamilau Bendaoud Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Uve

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : DEROURT Le : 10/10/2021

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/09/21	Ob		200	DR. DRISS OPHTHALMOLOGISTE 155, Bd. D'ISPEI HAM - CASABLANCA TÉL: 0522562121 - FAX: 0522562121 INAE: 0911167333

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE EL OUMOUMA 244 Boussemant el wafa Deroua F.D : 05.22.15	15.9.14	90,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
			<p>OPTIQUE AL JAZER OPTICIEN OPTOMETRISTE N° 76 LOT MARKHOU DEROUA</p>

AUXILIAIRES MEDICAUX

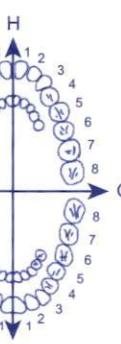
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>OPTIQUE AL JAZEERA OPTICIEN D'OPTOMETRIE N° 75 LOUANAH LOUAFI DEROUA</i>	28/09/16					<i>OPTIQUE AL JAZEERA OPTICIEN D'OPTOMETRIE N° 75 LOUANAH LOUAFI DEROUA</i>

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	$ \begin{array}{c c} H & 25533412 \quad 21433552 \\ \hline D & 00000000 \quad 00000000 \\ & \hline & 00000000 \quad 00000000 \\ B & 35533411 \quad 11433553 \end{array} $			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. QARFA Driss

OPHTALMOLOGISTE

MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX
CATARACTE.GLAUCOME.STRABISME.
VOIES LACRYMALES.LASER.ANGIOPHYSIQUE



الدكتور القرفة إدريس

أخصائي أمراض وجراحة العيون
الجلالة - الزرقاء - مسالك الدموع
أنجيوغرافيا - الليزر

Casablanca, le

14/09/2024
الدار البيضاء، في

B³ Hamilton

~~BEST~~

~~Left~~

~~Right~~

OD = +15 (+0.25) x 165
OS = +0.5 (+1.0) x 180
UP/UNDLL

60° = +3D

Traitement à ne pas interrompre jusqu'au prochain contrôle dans :

05 22 56 21 77 شارع إدريس الحارتي - الطابق الأول - الدار البيضاء - الهاتف:

295, Bd Driss El Harti - 1 er étage - Casablanca - 05 22 56 21 77

Dr. QARFA
OPHTALMOLOGISTE
295, Bd. Driss El Harti - Casablanca
Tél: 05 22 56 21 77
N°P: 09167353408: 00167778

Dr. QARFA Driss



الدكتور القرفة إدريس

OPHTHALMOLOGISTE
MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX
CATARACTE.GLAUCOME.STRABISME.
VOIES LACRYMALES.LASER.ANGIOPHARM

أخصائي أمراض وجراحة العيون
الجلالة - الزرقاء - مسالك الدموع
أنجيوغرافيا - الليزر

Casablanca, le

14/09/104

الدار البيضاء. في

Dr. Hachmi Ley Boujma

go. 70

PHARMACIE EL OUMOUMA
244 lotissement el wafaa
Deraoua
FIX : 05.22.53.20.54



go. 70

PHARMACIE EL OUMOUMA
244 lotissement el wafaa
Deraoua
FIX : 05.22.53.20.54

Dr. QARFA Driss
OPHTHALMOLOGISTE
295, Bd. Driss El Harti - CASABLANCA
Tél: 05 22 56 21 77
INPE: 09167353-ICE: 00167779900000

Traitement à ne pas interrompre jusqu'au prochain contrôle dans :

295. شارع إدريس الحارتي - الطابق الأول - الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 56 21 77

295, Bd Driss El Harti - 1 er étage - Casablanca - 05 22 56 21 77

Optique el jazira

Opticien spécialiste

Patente: : 55806843



نظارات الجزيرة

اخصاصي في النظارات البصرية

الباتنة: 55806843

000707

SCE: 0018654/19000FJ

Nom: Hamilas Prénom: BEN DOUD Date: 28/09/20

Ordonnance de Mr. le Docteur :

CARFA IDRIS

N° de nomenclature

VL . OD : axe 168° - cyl $+0,00$ - sph $+0,00$

Correspondant
à la prescription

OG : axe 180° - cyl $+1,00$ - sph $+0,00$

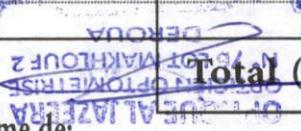
OD

VL . OD : axe - cyl - sph

OG

OG : axe - cyl - sph

QUANTITE	DESIGNATION	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
1	Montures optique	600Dhs	600Dhs
2	Verres Progressif Antineflet	600Dhs	1200Dhs
	Etuis		



Total (dh)

1800Dhs

Arrêtée la présente Facture à la somme de:

Mille huit cent dinars